

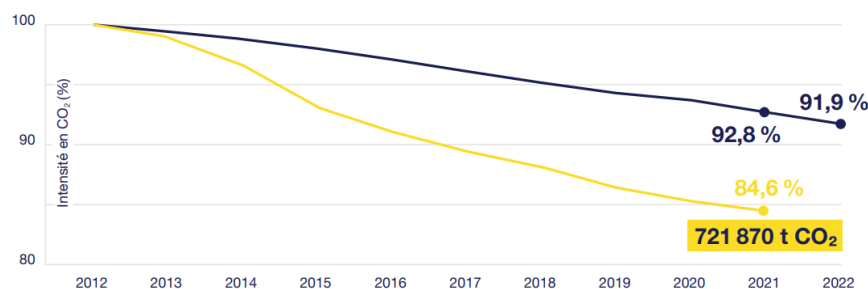


Les entreprises sur la bonne voie, avec l'Agence de l'énergie pour l'économie

L'Agence de l'énergie pour l'économie conseille et soutient les entreprises pour réduire leur consommation d'électricité et leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle peut être fière de son bilan pour 2021: malgré un contexte économique difficile, les plus de 4200 entreprises participantes ont continué à réduire de manière significative leurs émissions de CO₂ et leur consommation d'énergie grâce à des conventions d'objectifs. Elles dépassent les buts fixés de 8 points et contribuent de manière décisive au fait que l'économie soit le seul secteur à atteindre les objectifs climatiques suisses.

En Suisse, les 4256 entreprises participantes des secteurs de l'industrie et des services ont conclu 2451 conventions d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) pour concrétiser leurs objectifs d'efficacité énergétique et de protection du climat. Malgré les incertitudes prévalant l'an dernier, les entreprises participantes ont pu réduire leurs émissions de CO₂ de 721 870 tonnes au total, soit plus que la consommation annuelle totale du canton de Bâle-Campagne en 2018. Cela prouve que l'économie apporte sa contribution à l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse, également dans des périodes difficiles. En outre, 99 nouvelles conventions d'objectifs ont pu être conclues en 2021. La moitié environ de celles-ci donnent aux entreprises le droit de demander le remboursement de la taxe CO₂ et un dixième environ à un remboursement du supplément réseau sur l'électricité.

■ Intensité en CO₂, objectif ■ Intensité en CO₂, valeur effective



L'intensité en CO₂ de 2012 à 2021

Source : AEnEC

AMÉLIORATION DE L'INTENSITÉ CO₂ MALGRÉ LES INCERTITUDES

Comme on pouvait s'y attendre, les incertitudes relatives au maintien des engagements de réduction des émissions (exonération de la taxe CO₂) ont entraîné la mise en œuvre d'un moins grand nombre de mesures qui pourront porter leurs fruits ces prochaines années. Il est toutefois réjouissant de constater que l'effet des conventions d'objectifs sur l'amélioration de l'efficacité et la réduction des émissions de CO₂ reste stable. En 2021, les entreprises participantes ont continué à améliorer leur intensité CO₂ grâce aux mesures qu'elles mettent en œuvre depuis 2013. Elles dépassent actuellement l'objectif de huit points.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AMÉLIORÉE

L'efficacité énergétique des participants à l'AEnEC s'est continuellement améliorée au cours de la deuxième période d'engagement, prolongation incluse (de 2013 à aujourd'hui). En 2021, la consommation d'électricité et de chaleur a été réduite de près de 4 166 918 mégawattheures grâce aux différentes mesures mises en œuvre depuis 2013.

LE SYSTEME DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS FONCTIONNE

Les chiffres de l'AEnEC montrent clairement que l'incitation économique à changer de comportement créée par les conventions d'objectifs fonctionne – une taxe CO₂ modérée associée au remboursement est le dispositif qui produit les meilleurs résultats. En effet, la perspective du remboursement motive les entreprises à en faire plus et à mettre en place des stratégies axées sur le long terme pour réduire les émissions de CO₂ et accroître l'efficacité énergétique.

UN BON CADRE ET DES INCITATIONS JUDICIEUSES

L'Agence de l'énergie pour l'économie accompagne les entreprises depuis 2001. Son objectif: atteindre le plus efficacement possible les objectifs ambitieux des entreprises en matière d'énergie et de climat. Le Parlement commencera bientôt à discuter d'une nouvelle loi sur le CO₂. Il doit poser les bonnes bases afin de créer un cadre et des incitations judicieuses pour les entreprises au cours des prochaines décennies, de sorte qu'elles puissent continuer à enregistrer des succès mesurables.

